



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

DELIBERATION N° 04/2023

OBJET :

Demande de subventions
pour la réhabilitation
et la valorisation de
quatre chapelles
des hameaux
de Breil-sur-Roya

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire explique la nécessité de réhabiliter et de valoriser les quatre chapelles des hameaux de Breil-sur-Roya.

Le montant de cette opération est de 165 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et de la Région, dans le cadre de l'AAP Patrimoine rural non protégé, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_12-DE
Reçu le 16/01/2023

APPROUVE la demande de subventions pour la réhabilitation et la valorisation de quatre chapelles des hameaux de Breil-sur-Roya.

APPROUVE le plan de financement.

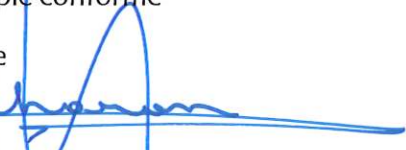
AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme


Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION ET VALORISATION DE 4 CHAPELLES DANS LES HAMEAUX

DEPENSE :

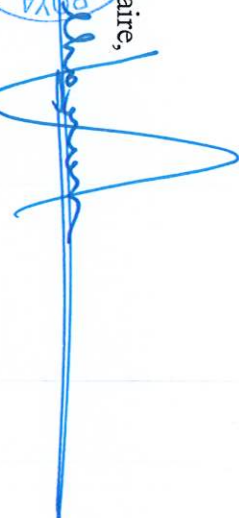
RECETTES :

Montant 165 000 € HT

DEPARTEMENT 50%	82 500 €
REGION (AAP Patrimoine rural non protégé) 30%	49 500 €
PART COMMUNE 20%	33 000 €

TOTAL TTC : 198 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 11/01/2023


Le Maire,
Sébastien OLHARAN



AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_12-DE
Reçu le 16/01/2023